

REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024
ACCUEILS DE LOISIRS
ACCUEILS PERISCOLAIRE
PAM (pause méridienne)

PREAMBULE

Les accueils sont placés sous la responsabilité de l'A.G.J.A. BORDEAUX CAUDERAN dont le siège se situe 8 rue Gambetta 33200 BORDEAUX – Tél : 05.56.08.67.79, conventionnés avec la ville de Bordeaux et la CAF de la Gironde, qui apportent leur soutien financier.

Le fonctionnement de ces accueils est assuré par un directeur et ses équipes d'animateurs diplômés.

Le responsable de l'accueil de loisirs est le garant de l'organisation pratique et du bon déroulement des activités. Il est autorisé à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Les projets pédagogiques et de fonctionnement sont à disposition sur les accueils. Ces documents sont conçus comme un « contrat » entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants ; ils servent de référence tout au long de l'année scolaire.

TAUX D'ENCADREMENT

Les Taux d'encadrement en maternelle

Accueil périscolaire du soir et PAM - 1 animateur pour 14 enfants

Mercredis et vacances - 1 animateur pour 8 enfants

Les Taux d'encadrement en élémentaire

Accueil périscolaire du soir et PAM - 1 animateur pour 18 enfants

Mercredis et vacances - 1 animateur pour 12 enfants

MODALITES ADMINISTRATIVES

Tous nos accueils sont soumis à une inscription obligatoire.

Pour toute demande d'inscription, la procédure à suivre est la suivante :

Création d'un compte sur l'Espace Famille ou au siège (8 rue Gambetta - 33200 Bordeaux)

- Saisie et dépôt du dossier en ligne (pièces obligatoires ou non à joindre au format PDF ou JPEG)
- Saisie des demandes d'inscriptions souhaitées aux différents accueils.

Accès Espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr/11697950>

CRITERES DE PRIORISATION

Des critères de priorisation sont pris en compte pour l'attribution des places en centre d'accueil et de loisirs :

- Le lieu d'habitation de la famille et de scolarisation de l'enfant
- La situation de la famille et de l'enfant
- Les situations d'urgence

Tous ces éléments découlent aussi des capacités d'accueil des sites, des spécificités de la structure, de la mixité sociale.

ADHESION – Mercredis & Vacances

Le règlement de l'adhésion, obligatoire pour toute inscription les mercredis et/ou les vacances comprise entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024, sera demandé en fin d'année 2023 (si elle n'a pas déjà été réglée dans le cadre d'une activité sportive ou culturelle de l'association).

FONCTIONNEMENT MERCREDIS & VACANCES

Inscription en ligne sur l'Espace Famille.

MERCREDIS

La période pour effectuer les réservations est prévue de vacances à vacances (période 1 de septembre à octobre 2023). Après acceptation de votre inscription, les réservations doivent être faites sur l'Espace Famille ainsi que le paiement immédiat (le paiement par chèque, espèces, ou CESU en maternelle peut se faire en totalité au siège 8 rue Gambetta).

VACANCES

Après acceptation de votre inscription, les réservations doivent être faites sur l'Espace Famille ainsi que le paiement immédiat (le paiement par chèque, espèces, ou CESU en maternelle peut se faire en totalité ou en plusieurs fois au siège 8 rue Gambetta).

Facturation : Génération automatique et immédiate d'une facture dès le paiement. Les factures mensuelles de régularisation (à terme échu) sont consultables et téléchargeables en ligne.

ANNULATIONS

Pour les **MERCREDIS** aucune annulation ne sera possible, les réservations se font à la période

- Période 1 : septembre – octobre
- Période 2 : novembre – décembre
- Période 3 : janvier – février
- Période 4 : mars – avril
- Période 5 : mai – juillet

Pour les **VACANCES** toute annulation ne sera pas facturée si les délais suivants sont respectés

	Annulations semaine 1	Annulations semaine 2
TOUSSAINT	Jusqu'au 8/10/2023	Jusqu'au 15/10/2023
NOEL	Jusqu'au 10/12/2023	FERMETURE
HIVER	Jusqu'au 4/02/2024	Jusqu'au 11/02/2024
PRINTEMPS	Jusqu'au 31/03/2024	Jusqu'au 7/04/2024

ETE	Juillet	Août
	Jusqu'au 9/06/2024	Jusqu'au 30/06/2024

Après ces délais l'annulation est facturée.

En cas d'absence pour raison médicale, fournir un certificat du médecin sous 8 jours (l'absence ne sera pas facturée).

Toute annulation doit être faite uniquement via l'Espace famille ou par mail à l'adresse accueils-loisirs@agja.org (aucune annulation n'est acceptée par téléphone).

LISTES D'ATTENTE

L'Espace Famille ne permet pas l'inscription en liste d'attente. La demande doit être faite via l'Espace Famille ou à l'adresse accueils-loisirs@agja.org

ABSENCES

En cas d'absence vous devez prévenir le responsable de l'accueil et envoyer un mail à l'adresse accueils-loisirs@agja.org.

L'AGJA se réserve le droit de ne pas accepter la réinscription d'un enfant en cas de 3 absences non justifiées.

FONCTIONNEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

Inscription en ligne sur l'Espace Famille.

L'Espace Famille ne permet pas de procéder au choix d'un forfait annuel si votre enfant doit être présent 4 jours par semaine. Les familles qui souhaitent la mise en place d'un forfait annuel pour le matin et/ou le soir doivent retourner la fiche forfait téléchargeable sur l'Espace Famille et la joindre aux pièces à fournir.

Facturation : Deux modes de facturation sont proposés :

- A la présence : les factures sont mensuelles, consultables et téléchargeables sur l'Espace Famille le mois suivant.
Le paiement se fait à réception.
- Au forfait annuel (enfant présent 4 jours par semaine) : le forfait **pour l'année entière** est facturé au mois d'octobre.
Les dépassements de forfait sont facturés à la présence.

MODALITES DE PAIEMENT

Pour les mercredis et les vacances le paiement se fait dès la réservation sur l'Espace Famille.

Pour l'accueil périscolaire le paiement se fait à réception de la facture sur l'Espace Famille.

Les règlements en plusieurs fois sont possibles au siège 8 rue Gambetta par tout mode de paiement détaillé ci-dessous.

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTES

Vous pouvez régler en ligne par CB, au siège 8 rue Gambetta par chèque(s), espèces, CB, CESU (pour les maternelles uniquement).

IMPAYE

L'AGJA se réserve le droit de refuser une inscription en cas de facture non soldée.

PAM (pause méridienne)

Coupon obligatoire à compléter à récupérer et remettre à l'école.

L'AGJA inscrit votre enfant à l'activité, vous n'avez rien à faire sur l'Espace Famille.

AUTORISATIONS

Seuls les parents ou les personnes autorisées (munies d'une pièce d'identité) peuvent récupérer les enfants sur les accueils de loisirs aux horaires d'ouverture.

En inscrivant vos enfants sur nos différents accueils, vous acceptez les déplacements inhérents à certaines activités ou sorties, qui sont effectués à pied, en transport en commun ou en bus.

REGLES DE VIE

Tout enfant inscrit aux activités de loisirs doit se conformer aux consignes de sécurité, au respect de l'autre, et du matériel. Toute faute jugée grave par le Directeur (non-respect répétitif des règles de sécurité, fugue, vol) mettant en cause le bon déroulement de l'ensemble de l'accueil de loisirs peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné sans prétendre à aucun remboursement.

RESPECT DES HORAIRES

Les familles doivent impérativement respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des accueils. **En cas de retard le soir et si les parents ne sont pas joignables, le directeur pourra faire appel aux autorités afin que l'enfant soit pris en charge.**

CHANGEMENTS (adresse, téléphone, autorisations)

Les parents sont tenus de procéder à tout changement d'adresse, mail, téléphone sur l'Espace Famille ou par mail à l'adresse accueils-loisirs@agja.org

RESTAURATION / GOUTER

Les enfants sont accueillis au réfectoire de l'école. Les repas et les goûters sont livrés par les cuisines du SIVU. Pour l'accueil périscolaire, la famille doit prévoir un goûter pour l'enfant.

SOINS & TRAITEMENTS MEDICAUX

Si l'enfant suit un traitement médical régulier ou en cas d'allergie (alimentaire ou autre) joindre le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) au dépôt du dossier ou en cours d'année si un PAI est mis en place.

En cas d'accueil sur un autre site que l'école de l'enfant, les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil (mercredis – vacances) dans leur boîte d'origine avec la prescription et marqués au nom de l'enfant.

En cas de problème de santé ou d'accident (en fonction de la gravité), l'équipe d'encadrement s'engage à prendre les mesures nécessaires (Pompiers, SAMU...) et à informer la famille le plus rapidement possible.

TARIFICATION

- Les tarifs dépendent d'une formule définie par la ville de bordeaux. Un simulateur est disponible sur le site <https://tarifs.bordeaux.fr/famille>
- Pour les enfants ayant un PAI alimentaire, un tarif dégressif sera appliqué (en faire la demande auprès de notre association par mail à l'adresse accueils-loisirs@agja.org)
- Le tarif maximum sera appliqué pour l'accueil périscolaire en début d'année si l'inscription n'a pas été validée

RGPD - Le règlement général sur la protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les représentants légaux des enfants, bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, et peuvent l'exercer en s'adressant par courrier 8 rue Gambetta 33200 BORDEAUX ou par mail à l'adresse accueils-loisirs@agja.org, au secrétariat de l'association.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des activités périscolaires ou extrascolaires proposées par l'association implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.